



MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 7 Juin 2022

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 7 Juin 2022 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, Florence SOUEGES, Séverine ONILLON, Emmanuel MAÎTRE, Katia CHEVREY, Valérie FERREUX, Claude GALLIOT, Gérôme GALLIOT, René GIRARD, Marie LATROY, Serge MINORET, Julien MONTHIOUX, Marie PONCET, Henri VERNEREY, Audrey MAJCICA, Ludovic LEBAIL, Bastien FRANCESCHINI, Marie-Pascale BRIENTINI, Philippe FAGOT, Jocelyne POURTEAU, Lydie BAGATELLA

Absent excusé : François DODANE procuration donnée à Florence SOUEGES,

Absente non excusée : Emilie ROUSSELOT

Secrétaire de séance : Julien MONTHIOUX

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte-Rendu du 10 Mai 2022.

1. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
2. Marché déconstruction Maison Monnot
3. Nouvelles modalités de publicité des actes administratifs
4. Demande d'acquisition d'une parcelle Rue des Laves
5. Demande d'acquisition d'une parcelle par le Crédit Mutuel Aménagement foncier Lieu-dit Planchard, devant le château en vue d'un permis d'aménager.
6. Courrier de Mme HERZOG pour un projet « Ecole parentale »
7. Dénomination de rues
8. Suppléant Conseiller communautaire
9. Questions diverses.

Approbation du compte-rendu du 10 Mai 2022 :

Une remarque est faite par Mme ONILLON sur la stérilisation des chats. Des précisions sont demandées en ce qui concerne la participation des 200 €. Cette subvention ne correspond pas au nombre de chats stérilisés. Par conséquent la commune devra régler pour chaque chat le coût de la stérilisation ou la castration. Le compte-rendu du 10 Mai est adopté à l'unanimité.

1. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Le Maire refait l'historique de la suppression du volet économique par délibération du Grand Besançon, de façon brutale, privant notre commune d'un potentiel de recettes de 70 à 90 000€/an.

Il en résulte une réflexion sur la possibilité de mettre en place une Taxe Locale sur la Publicité des entreprises de la commune (enseignes et bandeaux publicitaires).

De nombreuses communes voisines ont déjà adopté cette TPLE. Elle a aussi pour objectif de limiter la pollution visuelle des enseignes.

3 choix de tarif sont possibles :

- Tarif minoré
- Tarif normal
- Tarif majoré

Les honoraires de la société REFPAC s'élèvent à 6,7%/an.

Le Maire précise qu'il n'y a pas que les entreprises à taxer. Lors de la présentation des comptes 2021, il a clairement sous-entendu la possibilité d'augmenter le taux du foncier bâti des ménages à partir de 2023. Le recours à des recettes fiscales nouvelles serait alors partagé entre les foyers et les entreprises, et ferait suite à la suppression de la taxe d'habitation.

Certains conseillers font remarquer que seuls les propriétaires seront taxés. Le Maire confirme que la suppression de la taxe d'habitation entraîne un clivage entre le propriétaire d'une maison ou un locataire.

Cette mesure de la taxe d'habitation a pour conséquence que tout habitant n'a plus la même relation financière avec les investissements de sa commune.

Après débat, le maire propose 1 vote pour chaque solution :

Tarif minoré : Pour : 0 – contre 1

Tarif normal : Pour : 14 – contre 1

Tarif majoré : Pour : 5 – contre 1

**Après le vote le choix n° 2 est retenu avec 14 voix pour et un contre.
Accord à la majorité.**

2. Marché déconstruction maison Monnot

La CAO s'est réunie le lundi 30 mai 2022.

Quatre entreprises ont été consultées :

- HEITMANN ET FILS
- PBTP DEMOLITION
- TP LAMBERT
- CARDEM

Deux entreprises de travaux ont répondu à l'offre :

- HEITMANN ET FILS pour un montant de 86 000€ H.T.
- PBTP DEMOLITION pour un montant de 93 275€ H.T.

Suite à l'ouverture des plis, l'analyse technique des offres a été confiée à la maîtrise d'Œuvre GAMOBAT.

L'entreprise HEITMANN a reçu la meilleure note, c'est donc la mieux disante.

Le maire fait lecture au conseil municipal d'un courrier des Bâtiments de France reçu à la mairie après le lancement des consultations, qui émet un avis défavorable à la déconstruction de la maison Monnot. Une réunion est prévue en mairie le 1^{er} juillet avec les services des Bâtiments de France. Un courrier faisant part de notre désaccord avec la décision de l'ABF a été envoyé au Préfet de Région.

Le maire demande au conseil de sursoir à statuer pour l'attribution du marché.
Dossier renvoyé à un prochain conseil après négociations avec l'ABF.

Accord à l'unanimité

3. Nouvelles modalités de publicité des actes administratif

Marie LATROY présente le rapport de l'AMF qui réforme la publicité des actes des collectivités territoriales suite au décret du 07 octobre 2021.

En effet à compter du 1^{er} juillet 2022 la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des collectivités territoriales. Par dérogation, les communes de moins de 3500 habitants pourront choisir entre :

- L'affichage,
- La publication sur papier
- La publication électronique

A défaut de délibération adoptée avant le 1^{er} juillet 2022, la publicité se fera par voie électronique.

Après débat, le conseil municipal décide que l'accès par voie dématérialisée peut ne pas convenir à tous les foyers par manque d'envie et/ou de moyens et donc décide de maintenir l'affichage au panneau en plus de la dématérialisation.

Adopté à l'unanimité.

4. Demande d'acquisition d'une parcelle Rue des Laves

M. le Maire informe le conseil que la mairie a reçu une demande de Me LAB. Elle souhaite acquérir une parcelle jouxtant son terrain (lotissement Les Laves). Cette petite parcelle est un chemin piéton qui devait faire la liaison entre 2 lotissements.

Après débat, le maire propose au conseil de transférer cette demande à la commission voirie pour une enquête plus approfondie.

5. Demande d'acquisition d'une parcelle par le Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel Aménagement Foncier a sollicité un rendez-vous afin de présenter au maire leur projet d'acquisition de foncier entre le chemin de la Tuilerie et les maisons du lotissement « Les Jardins du château ». Ce projet s'inscrit dans la continuité du Permis d'Aménager de 2014 faisant suite au projet Néolia.

Le futur projet d'une quarantaine de maisons est présenté avec un schéma d'ensemble. Le Crédit Mutuel souhaiterait acheter à la commune une petite parcelle, de 1025 m2 classée chemin rural au prix de 28€ incluse dans l'emprise foncière.

Ce projet soulève le problème scolaire et périscolaire dont le flux de fréquentations est très tendu.

Le Maire propose un rendez-vous d'échanges avec l'aménageur pour élaborer la mise en place d'un PUP (Projet Urbain Partenarial).

Accord à l'unanimité

6. Courrier de Mme Herzog pour un projet : Ecole parentale

Mme Florence SOUEGES présente les demandes de Mme Herzog au conseil municipal à savoir :

- Demande d'un endroit pour se mettre à l'abri lors des ateliers en forêt en cas de mauvais temps,
- Demande à la commune pour louer les anciens locaux de l'école de Vaux les Prés ou possibilité d'installer un dôme géodésique sur sa parcelle, au 5A rue du Stade pour faire l'enseignement à la maison pour quelques familles.

Après discussion plusieurs problèmes se posent au conseil :

- 1) Raccordement des eaux usées concernant l'installation du Dôme géodésique et accords techniques et administratifs car son dossier pose le problème d'un ERP.
- 2) Problème de stationnement.
- 3) Projet particulier « Dôme géodésique ».

Le conseil municipal demandera à Mme Herzog de présenter un projet « abouti » pour ses demandes, intégrant les normes ERP car accueil de public pour qu'il puisse être présenté et instruit par les administrations compétentes (ADS).

Vote à l'unanimité.

7. Dénomination de rues

Suite à plusieurs demandes de riverains de la rue des Laves et de l'Allée du Groupe scolaire, concernant la dénomination des rues entre :

- La rue des Laves,
- La Croisée des Laves
- Les Terrasses du Vallon.

Le conseil municipal propose de renvoyer à la commission « voirie » ce dossier afin d'approfondir le sujet.

8. Suppléant conseiller communautaire

Suite à la démission de Mme MONLLOR Séverine au poste de conseillère communautaire suppléante au Grand Besançon Métropole, le conseil désigne à l'unanimité Mme Florence SOUEGES déléguée Communautaire suppléante à ce poste.

Accord à l'unanimité

9. Questions diverses

- Tableaux des permanences bureaux de vote élections législatives du 19 juin 2022.
- Prix des repas de la micro-crèche : augmentation de 3.85%.
- Mme Valérie FERREUX Valérie informe le conseil qu'une nouvelle collecte pour l'Ukraine aura lieu du 10 au 30 juin 2022, dépôt en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat (alimentation pour bébé, hygiène, fournitures scolaires).
- Recrutement d'une apprentie « CAP petite enfance » pour une année à la rentrée scolaire de septembre.
- Vide grenier de la « VAULIENNE » le 26 juin côté Vaux les Prés.
- Repas, Feux d'artifice et bal populaire 14 juillet par la « VAULIENNE »
- Inscription du village au label « Villes et Villages Fleuris » . Visite du village entre le 18 et le 22 juillet 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Délibération 2022-045 : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Délibération 2022-046 : Marché déconstruction maison Monnot

Délibération 2022-047 : Nouvelles modalités de publicité des actes administratifs

Délibération 2022-048 : Suppléant conseiller communautaire